

PROCES-VERBAL SOUS SEING PRIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ORES

TENUE LE 15 JUIN 2023

AU CINEMA IMAGIX, BOULEVARD ANDRÉ DELVAUX 1 À 7000 MONS

L'Assemblée générale est ouverte à 10 h sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Le bureau est constitué de Madame Rosalia TUDISCA, secrétaire,
de Madame/Monsieur *Geelien Basleien*
et de Madame/Monsieur *August Bollenkolk*, tous deux scrutateurs.

Les actionnaires sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui figurent dans la convocation adressée aux actionnaires en date du 11 mai 2023 et ce, dans le respect des articles 23 et suivants des statuts.

Ont été mis à la disposition des actionnaires, via le site internet de la société, le rapport financier de la société dont chacun a pu prendre connaissance, comprenant le rapport de gestion 2022 et également le bilan et les comptes 2022, le rapport du Commissaire-Réviseur, BDO Réviseurs d'Entreprises srl, représentée par Monsieur Christophe COLSON, Réviseur d'entreprises.

Tous ces éléments ont été portés à la connaissance du Conseil d'entreprise de la société le 12 juin 2023 (attestation en annexe).

1° Rapport annuel 2022, en ce compris le rapport de rémunération

Il est souligné que ce document a été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 11 mai 2023 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.

L'Assemblée approuve le rapport annuel 2022, en ce compris le rapport de rémunération, tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022

- **Présentation des comptes ;**
- **Présentation du rapport du Réviseur ;**
- **Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, des rapport de gestion et règles d'évaluation.**

Il est souligné que ces rapports ont également été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 11 mai 2023 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance. Notification est faite du rapport du Commissaire-Réviseur et l'Assemblée générale ne formule aucune observation.

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2022

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2022.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4° Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2022

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Monsieur le Commissaire-Réviseur Christophe COLSON, représentant la société BDO, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en ce qui concerne l'exécution de son mandat relatif à l'exercice 2022.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5° Nominations statutaires

En séance du 16 juin 2022, l'Assemblée générale d'ORES a pris formellement acte des démissions reçues de Madame Ludivine GAUTHIER et de Messieurs Didier DONFUT, Roger FRANSSSEN et Philippe LEFEBVRE avec effet au 30 avril 2022.

Ces quatre mandats vacants ont fait l'objet de cooptations par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale d'ORES, conformément à l'article 14 des statuts et à la composition-miroir des Conseils d'administration d'ORES Assets et ORES, procède à la nomination

définitive de Madame Maria VITULANO et de Messieurs Mohammed Amine MELLOUK, Thomas PIERMAN et Mario PITZ aux mandats d'administrateurs.

L'Assemblée générale d'ORES prend acte de la démission au 1^{er} mars 2023 de Madame Anne VEREECKE ; ce mandat vacant a fait l'objet d'une cooptation par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale d'ORES, conformément à l'article 14 des statuts et à la composition-miroir des Conseils d'administration d'ORES Assets et ORES, procède à la nomination définitive de Madame Camille MAITREJEAN au mandat d'administrateur.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 10 h 15.

Le présent procès-verbal est adopté séance tenante.

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Mons.



Lecture faite, le Président de l'Assemblée, le Vice-président du Conseil d'administration, les Scrutateurs et le Secrétaire ont signé le présent procès-verbal.


Rosalia TUDISCA
Secrétaire


Yves BINON
Vice-président
du Conseil d'administration


Karl DE VOS
Président

Les Scrutateurs

ATTESTATION

Le Conseil d'entreprise de la société ORES, régulièrement convoqué, s'est réuni ce 12 juin 2023 pour l'information économique et financière annuelle.

Les faits significatifs de 2022, les comptes de résultats et le bilan ont été analysés et commentés.


Les perspectives pour 2023 ont été exposées ainsi que les prévisions d'effectif.

Le réviseur a remis son rapport.

Le présent document est destiné à l'Assemblée Générale d'ORES.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 12 juin 2023.


A. LO RE
Le Secrétaire
du Conseil d'entreprise


F. GRIFNEE
Le Président
du Conseil d'entreprise